

Charte d'adhésion

Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme

Version adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/07/2024

SOMMAIRE

I.	Objectif de la charte d'adhésion	1
II.	Préambule	2
III.	Référentiel commun et définition	3
IV.	Les valeurs communes	4
V.	Les principes d'intervention	6
1.	La notion de parcours mobilité comme méthode d'accompagnement	6
2.	L'ancrage territorial et équité entre territoires	6
3.	La mobilité durable et l'accompagnement au changement	7
4.	La mobilité inclusive et durable comme un enjeu collectif et territorial	7
VI.	Une vision commune du « faire ensemble »	8
1.	Un espace de construction d'une stratégie commune	8
2.	Un espace d'échanges d'informations	8
3.	Un espace de plaidoyer et d'identité commune	8
4.	Un espace de coopération et de non-concurrence	8
5.	Un espace de « faire ensemble »	9
6.	Un espace de professionnalisation et d'amélioration continue	9
7.	Un espace de qualité et d'évaluation permanente	10
8.	Un centre de ressources	10
9.	Un espace dynamique de collaboration	10
VII.	Engagements réciproques et signatures	11

I. Objectif de la charte d'adhésion

L'action territoriale portant sur les enjeux de mobilité inclusive et durable doit s'appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes réunies en écosystème d'acteurs (acteurs publics, associations, entreprises privées, citoyens...).

Cette charte s'adresse à tous les membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme. Elle a pour objectif de :

- Définir les valeurs reconnues par tous afin de partager, développer et défendre un projet commun,
- Reconnaître la compétence et les complémentarités de chacun au bénéfice du même projet,
- Envisager l'implication et les engagements de chaque membre dans le respect des intérêts de chacun.

II. Préambule

La LOM¹ reconnaît légalement la mobilité solidaire et prévoit la mise en place de Plan d'Actions de la Mobilité Solidaire (PAMS) à l'échelle des bassins de mobilité pour accompagner les personnes en situation de précarité empêchées de mobilité.

Forte de son expérience dans l'accompagnement mobilité des publics en insertion socio-professionnelle, la Plateforme mobilité du Puy-de-Dôme est reconnue depuis plus de 10 ans pour son expérience et ses moyens d'agir sur le champ de la mobilité solidaire et durable. L'association est titulaire depuis sa création en 2009 des principaux marchés et actions d'accompagnement de mobilité solidaire sur l'ensemble du département du Puy-de-Dôme.

Depuis sa création, la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme se positionne comme un acteur fédérateur composé de plusieurs membres au service d'un projet commun : la mobilité inclusive et durable.

La Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme doit son origine à plusieurs acteurs associatifs (FIT, Détours, Mission Locale de Cournon remplacée par API, Mobil'Aide, Mobil'Emploi, le Secours Catholique et Afipa) qui travaillaient déjà en 2009 la problématique de la mobilité dans les parcours d'insertion socio-professionnelle de leurs bénéficiaires.

Ces acteurs ont fait le choix de se regrouper pour mutualiser des moyens et offrir un accompagnement similaire sur l'ensemble du département. Cette démarche a été appuyée par l'Etat qui a financé une étude de faisabilité pour la création d'une plateforme en 2010-2011, et par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui a lancé en 2012 son premier marché pour l'accompagnement mobilité des bénéficiaires du RSA.

En 2022, les membres fondateurs toujours actifs au sein de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme (FIT, Détours, Mobil'Emploi et API) ont souhaité ouvrir la gouvernance de l'association au regard des enjeux actuels de la mobilité solidaire. Cette évolution de gouvernance implique de mieux définir les valeurs et les principes d'intervention de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme.

La Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme, forte d'une double reconnaissance technique et politique se positionne comme le lieu d'échanges et de co-construction de politiques de mobilité solidaire à l'échelle départementale.

1LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

III. Référentiel commun et définition

Les membres s'entendent sur les définitions suivantes, adaptées aux missions et à l'activité de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme dans le but d'asseoir un vocabulaire commun.

Mobilité

La mobilité est la possibilité ou le fait de se déplacer dans l'espace géographique. C'est un besoin lié à un motif donné (mobilité pour accéder à l'emploi, mobilité pour une insertion socio-professionnelle, mobilité pour aller faire ses courses...). La mobilité d'une personne dépend de ses autres besoins (se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner, s'éduquer, travailler...) et, est ainsi très personnelle.

Les activités de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme se centrent sur les mobilités nécessaires pour permettre à une personne de vivre sur son territoire. Les accompagnements à la mobilité visent les besoins de mobilité du quotidien, sont ainsi exclues les mobilités particulières liées aux voyages ou les besoins de mobilités exceptionnels.

Inclusion

L'inclusion définit la notion d'équité de participation des individus dans une société. L'inclusion est aussi considérée comme le contraire de l'exclusion sociale et une alternative à la notion d'intégration.

Egalité

L'égalité vise à traiter tous les individus de la même manière, en leur offrant les mêmes opportunités et les mêmes ressources. En termes de mobilité il s'agirait ainsi d'offrir la même offre de mobilité ou les mêmes accompagnements à tous, quel que soit le territoire et ses caractéristiques.

Cette approche ne prend pas ainsi en compte les besoins spécifiques des individus ou particularités territoriales.

Equité

L'équité reconnaît que nous n'évoluons pas tous dans le même contexte et que nous sommes confrontés à des obstacles différents. Le principe d'équité peut impliquer le recours à des mesures visant à compenser les particularités individuelles ou les caractéristiques d'un environnement afin de donner la même chance à tous. Le principe d'équité viserait à mettre en place des dispositifs de mobilité solidaire adapté à chaque territoire ou à chaque personne en fonction des besoins exprimés afin de donner à tous la même chance de pouvoir se déplacer.

Mobilité inclusive

Fait référence au principe d'inclusion, et regroupe l'ensemble des politiques, dispositifs, solutions ou actions visant à permettre à tous d'accéder au droit à la mobilité selon un principe d'équité.

Pour atteindre une mobilité inclusive, il est possible de s'appuyer sur un principe de solidarité.

Notion englobante qui sous-entend un apprentissage de la mobilité et de l'autonomie tout au long de la vie. Il s'agit de «permettre aux gens d'être acteurs de leurs déplacements et de gagner en autonomie». Selon Marc Fontanés, 2013

Mobilité solidaire

Fait référence au principe de solidarité, qui peut désigner un projet collectif basé sur des principes d'entraide et de désintérêt financier, ou l'acte individuel d'une personne en position d'apporter volontairement son aide sans objectif de rentabilité financière.

La mobilité solidaire fait référence à un principe moral d'assistance mutuelle et à une communauté d'intérêt et fait davantage référence à un moyen d'agir et non à un objectif en soi.

Mobilité autonome

Fait référence à la capacité d'une personne à se déplacer de manière indépendante dans son environnement et à trouver des solutions en cas de difficultés. L'autonomie peut être appréciée différemment par l'individu ou par des personnes extérieures (conseiller socio-pro, conseiller mobilité, recruteurs, employeurs).

Motilité

Désigne l'aptitude à se mouvoir d'un individu (Kaufmann 2022), la possibilité effective qu'a une personne à mettre en œuvre ses déplacements.

Regroupe l'ensemble des moyens à disposition d'une personne pour lui permettre de se déplacer. Fait référence à de nombreux facteurs/indicateurs qui peuvent-être liés à la situation de la personne (capacités de savoir et pouvoir bouger de la personne) ou environnementaux (offre de mobilité du territoire non maîtrisée par la personne).

A priori, l'individu a une prise directe sur sa motilité, en revanche il n'a pas de prise directe sur son champ des possibles. C'est la variable d'ajustement travaillée dans les parcours mobilité pour atteindre une mobilité autonome.

Mobilité durable

C'est la capacité de la personne à pérenniser sa motilité en prenant en compte l'évolution de son environnement (juridique, socio-économique, environnemental).

Implique la notion de changement de pratiques et d'adaptation des comportements pour se déplacer.

Ecomobilité

L'écomobilité renvoie à la possibilité de se déplacer en limitant les externalités négatives affectant l'environnement (émissions GES, consommation d'énergie). C'est une dimension de la mobilité durable, qui passe notamment par l'éducation et le changement de comportements. L'écomobilité renvoie également à la nécessité de s'adapter aux réglementations actuelles ou futures.

Conseiller-ère En Mobilité pour l'Insertion (CEMI)

Le-la conseil(lère) en mobilité pour l'insertion s'affirme comme la fonction pivot des parcours et actions de mobilité inclusive sur les territoires. Les CEMI ont notamment comme missions :

- La coordination des parcours mobilité,
- L'accompagnement individuel et collectif des personnes afin qu'elles puissent acquérir une mobilité autonome et durable,
- Le développement et l'animation du lien partenarial avec les prescripteurs et acteurs de la mobilité sur les territoires,
- La veille sur les dispositifs et solution de mobilité et de mobilité solidaire,
- La promotion des solutions de mobilité autres que la voiture individuelle.

IV. Les valeurs communes

L'ensemble des membres reconnaissent que la mobilité est l'un des principaux facteurs d'inclusion dans la société. Toute personne empêchée dans sa mobilité est précarisée dans sa vie au quotidien et se retrouve pénalisée pour accéder à d'autres droits comme se nourrir, se loger, se former ou travailler, avoir une vie sociale ou culturelle....

La mobilité représente un droit pour tous. Ce droit à la mobilité doit-être équitable pour tous et sur tous les territoires. La Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme poursuit l'objectif d'une mobilité inclusive pour tous les Puydomois.

Une personne peut être empêchée de mobilité pour plusieurs raisons et à des temps différents de sa vie (freins institutionnels, psychologiques, cognitifs, socio-culturels, matériels, financiers, organisationnels, en lien avec la santé...).

Les membres de l'association reconnaissent l'ensemble de ces freins à la mobilité et l'enjeu que représente la levée de ces freins afin d'accompagner la personne vers une mobilité autonome et durable.

Ils reconnaissent également que la motilité d'une personne résulte de la globalité de sa situation faisant référence à de nombreux facteurs. Ainsi le fait d'être empêché dans sa mobilité est difficilement standardisable.

L'ensemble des membres reconnaissent que les capacités d'une personne à être mobile sont très liées aux offres de mobilité du territoire qu'elle peut mobiliser. Ainsi, ils reconnaissent l'enjeu de rendre accessible les solutions de mobilité présentes sur les territoires aux publics rencontrant des difficultés de mobilité. Ils reconnaissent également l'enjeu de participer au développement ou à la création d'offres de mobilité inclusive et solidaire dans l'objectif de compléter l'offre présente sur les territoires.

Les actions réalisées dans cet objectif s'inscriront systématiquement dans le cadre des politiques publiques de mobilité et en collaboration étroite avec les AOM² locales. La Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme ne s'engagera pas dans une démarche de développement d'offres de mobilité solidaire et durable sans l'engagement de l'AOM locale.

L'ensemble des membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme reconnaissent la diversité des personnes dites empêchées de mobilité ainsi que l'intérêt d'accompagner ces différentes typologies de public pouvant tous rencontrer des difficultés de mobilité :

- Personnes en situation de précarité économique,
- Personnes en situation de handicap,
- Personnes ayant des difficultés d'apprentissage,
- Personnes en situation d'isolement (sociale ou géographique),
- Personnes non autonomes dans leur changement de comportement mobilité,
- Personnes démobilisées en situation d'échec,
- Personnes en perte d'autonomie,
- Personnes non informées des solutions et dispositifs de mobilité.

² AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité

Les membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme s'appuient sur des valeurs fortes, qu'ils partagent et décident de mettre en œuvre collectivement :

- La solidarité : soutien et recherche des solutions les plus adaptées,
- L'humanité par des relations de coopération au rythme de chacun des membres,
- Le partage et la recherche de nouveaux modes de coopération,
- Le respect :
 - Respect de l'engagement de chacune des parties prenantes sans jugement,
 - Respect de l'autonomie de chaque membre,
 - Respect de la diversité des compétences et des champs d'intervention,
 - Respect de l'écoute des besoins et qualité des réponses apportées.

V. Les principes d'intervention

1. La notion de parcours mobilité comme méthode d'accompagnement

L'ensemble des membres reconnaissent que la mobilité est un enjeu d'apprentissage et d'autonomie pour tous. La mobilité autonome doit être un objectif dans les accompagnements et servir de base pédagogique pour travailler d'autres freins.

L'accompagnement à la mobilité repose sur une appréciation individuelle et partagée avec l'ensemble des parties prenantes du parcours d'insertion, en permettant à la personne d'être auteur de son parcours mobilité.

Un parcours mobilité se compose de différentes actions :

- Des actions « d'accès aux droits » qui relèvent d'un principe d'accompagnement,
- Des actions du « savoir bouger » qui relèvent d'une problématique d'apprentissage, de formation afin de faire monter en compétence et de rendre la personne autonome durablement dans sa mobilité,
- Des actions du « pouvoir bouger » qui relèvent de la mobilisation de solutions et d'offre de mobilité permettant de se déplacer.

L'ensemble des membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme reconnaissent la notion de parcours mobilité comme méthode d'accompagnement. Ils reconnaissent ainsi le métier et le rôle du/de la conseiller-ère mobilité pour l'inclusion (CEMI). La principale mission du/de la CEMI est de lever les freins de mobilité en coordonnant le parcours mobilité de chaque personne en mobilisant (ou réalisant directement) des actions relatives à l'accès aux droits, au savoir bouger et au pouvoir bouger, tout en assurant en parallèle des pratiques de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

2. L'ancrage territorial et équité entre territoires

Les solutions d'accompagnements, de formations ou de services permettant la levée des freins de mobilité sont indéniablement liés aux caractéristiques du territoire de vie de la personne empêchée de mobilité.

Le public cible étant toutes des personnes dites empêchées de mobilité, l'enjeu « d'aller vers » et d'assurer une présence et des moyens d'action équitable entre tous les territoires est reconnu par tous.

L'ensemble des membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme reconnaissent cette entrée territoriale de la mobilité inclusive et l'intérêt de travailler en réseau pour impliquer l'ensemble des acteurs locaux. Ils reconnaissent également les singularités de chaque territoire et ainsi l'enjeu d'adapter les moyens d'actions pour un objectif commun : rendre la mobilité inclusive et durable.

3. La mobilité durable et l'accompagnement au changement

Les membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme reconnaissent que la mobilité des personnes est dépendante de facteurs extérieurs comme :

- l'offre de mobilité du territoire,
- les facteurs environnementaux,
- les facteurs juridiques,
- les facteurs économiques.

Ils reconnaissent ainsi le devoir d'anticiper ces changements afin de sécuriser la mobilité de la personne accompagnée à moyen et long terme. Le développement des mobilités actives (marche, vélo, trottinette) et partagées (covoiturage, autopartage, utilisation des transports en commun) est reconnu comme un objectif partagé.

Afin d'expérimenter de nouvelles manières de se déplacer, le décroisement des publics est indispensable pour construire de nouvelles offres de mobilité, notamment dans les territoires peu denses.

A ce titre, l'ensemble des membres s'engagent dans une démarche d'expérimentation en commun afin de faire évoluer les comportements et les usages de mobilité à destination de tous, et cela dans l'objectif de permettre aux personnes dites empêchées de mobilité, d'accéder à une mobilité autonome et durable.

4. La mobilité inclusive et durable comme un enjeu collectif et territorial

L'ensemble des membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme reconnaissent que l'enjeu d'une mobilité autonome et durable pour les personnes empêchées de mobilité ne peut pas être de la responsabilité d'un seul acteur.

Cet objectif relève de nombreuses politiques publiques (insertion, inclusion, développement durable, transport, éducation, économie...) et fait ainsi appel à de nombreux acteurs publics et privés.

L'ensemble des membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme reconnaissent ainsi la nécessité d'une coopération entre acteurs pour une réponse globale et une efficacité dans l'action.

Cette coopération doit à la fois s'organiser sur chaque territoire du département (à l'échelle du territoire de vie d'une personne), pour s'adapter aux particularités mais également à l'échelle du département pour garder une cohérence d'ensemble des actions et des acteurs.

Les membres s'engagent à travailler ensemble pour rendre possible une mobilité autonome et durable pour tous.

VI. Une vision commune du « faire ensemble »

La Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme est un espace départemental unique où se retrouvent des forces associatives, politiques et économiques diverses travaillant ou étant directement concernées par la question de la mobilité inclusive et durable.

1. Un espace de construction d'une stratégie commune

La PFM63 est un espace de décloisonnement de l'action en matière de mobilité inclusive et durable. Elle a pour objectif de réunir les différentes parties prenantes intervenant sur le champ de la mobilité inclusive et durable quelle que soit leur échelle d'intervention et leur nature. Elle a pour objectif de construire une stratégie commune de mobilité inclusive et durable à l'échelle du département et de coordonner les différentes actions dans un objectif d'efficacité, de pertinence et d'équité.

Elle est un outil d'aide à la décision politique par son expertise et par les mécanismes de concertation qu'elle met en œuvre.

2. Un espace d'échanges d'informations

Les membres de la Plateforme Mobilité s'engagent à :

- contribuer à la bonne diffusion de l'information concernant la mobilité inclusive et durable entre les membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme,
- communiquer sur leurs activités ou projets en lien avec la mobilité inclusive et durable,
- participer à la constitution d'une communauté apprenante basée sur le partage d'expériences et de savoir-faire, ainsi que sur l'entre-aide entre professionnels.

3. Un espace de plaidoyer et d'identité commune

La Plateforme mobilité s'engage à valoriser ses membres et leurs actions en lien avec la mobilité solidaire et durable.

En contrepartie, chaque membre s'engage à promouvoir la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme dans le cadre de sa propre communication et à participer à la visibilité du réseau. Chaque membre s'engage à promouvoir les valeurs communes et à participer à l'objectif de l'association.

4. Un espace de coopération et de co-développement

Chaque structure s'engage à ne pas entrer en concurrence avec les autres membres du réseau et s'engage à favoriser la coopération pour atteindre collectivement l'objet de l'association. Chaque membre reconnaît la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme comme un espace d'échanges et de co-construction.

Chaque membre conserve la possibilité de ne pas accompagner un projet porté par la PFM63 ou l'un de ces membres.

5. Un espace de « faire ensemble »

Chaque structure s'engage à partager des projets ou actions qui pourraient être portés collectivement ou être utiles à d'autres membres.

Afin de faire ensemble, les membres reconnaissent l'enjeu de mutualiser des moyens qu'ils soient :

- des fonctions supports pour le développement des activités des membres,
- des moyens d'ingénierie pour le développement de nouvelles solutions, projets, expérimentations,
- des moyens matériels,
- des moyens de communication et d'animation du réseau.

Ils reconnaissent à ce titre l'enjeu de rechercher des financements en commun. La Plateforme Mobilité répond ainsi à des marchés, à des appels à projet ou appels à initiatives dans l'objectif de participer à une mobilité inclusive et durable pour tous les puydomois.

La PFM peut intervenir par différents moyens :

- Directement en mobilisant un de ses salariés, personnes mises à disposition ou bénévoles ;
- En confiant la réalisation de tout ou une partie des actions à l'un de ces membres via un contrat (co-traitance, sous-traitance, convention de partenariat, devis-facture...),
- En sous-traitant la réalisation d'actions à un acteur non-membre de la PFM, dans le cas où aucun membre ne souhaiterait réaliser l'action, via un contrat (co-traitance, sous-traitance, convention de partenariat, devis-facture...).

La PFM peut intervenir :

- Sur sa propre initiative,
- A la demande d'un membre,
- A la demande un tiers non-membre.

6. Un espace de professionnalisation et d'amélioration continue

Les membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme s'engagent à :

- proposer des actions de formation et d'échanges de pratiques pour et entre les membres,
- mettre en place des moyens permettant l'amélioration continue des pratiques professionnelles,
- s'appuyer sur les ressources de la PFM ainsi que sur les ressources mises à disposition par l'un de ses membres pour développer des projets,
- expérimenter de nouvelles pratiques d'accompagnement pour lever les freins au savoir bouger,
- expérimenter de nouvelles solutions de mobilité pour lever les freins au pouvoir bouger.

7. Un espace de qualité et d'évaluation permanente

En développant une logique de réseau, l'ensemble des membres de la PFM sont responsables de l'image de ce réseau à leur échelle, et en partageant les conséquences. Le développement d'une identité et de valeurs communes ne peuvent-être déconnectés d'une notion de qualité et d'intégrité.

La réputation de la PFM et celle de ses membres s'alimentent réciproquement. La PFM et ses membres s'engagent ainsi à une évaluation mutuelle et permanente des pratiques. Ils cultivent ensemble une certaine exigence garantissant la qualité des actions et des prises de positions du réseau.

A ce titre, l'ensemble des membres de la Plateforme Mobilité du Puy-de-Dôme s'engagent à participer dans la limite de leurs moyens, à des études d'impacts, questionnaires de satisfaction ou toutes autres démarches collectives visant à démontrer la qualité des projets et des actions mis en place.

8. Un centre de ressources

De par sa position centrale entre acteurs de terrain et acteurs publics, la Plateforme Mobilité se positionne comme un espace de veille, d'information et de centre de ressources. Cette mission de d'expertise peut se déployer sur plusieurs thématiques (juridique, retours d'expérience, actualités locales ou plus largement, études sociologiques...). La capitalisation de l'informations peut se concrétiser par plusieurs outils (newsletters, cartographies, observatoires, bases de données, outils pédagogiques...). Ce travail de veille et d'enrichissement est continue et implique tous les membres de la Plateforme Mobilité à travers des mécanismes de circulation d'information.

9. Un espace dynamique de collaboration

La PFM n'existe que par l'action de ses membres. Chaque membre reconnaît la nécessité d'assurer une implication réelle et constante, et s'engage à participer à la vie associative en cohérence avec sa fonction au sein de l'association.

Chaque membre s'engage ainsi à désigner des représentants, à dédier du temps et des moyens et à se donner les capacités d'agir au sein de la PFM.

10. Engagement dans un réseau régional et national

La Plateforme mobilité du Puy-Dôme s'engage au sein du réseau des acteurs de la mobilité inclusive et durable à l'échelle régionale (Mob'in Aura) et peut contribuer de ce fait à l'échelle nationale (Mob'in France).

Il est considéré que l'adhésion de la Plateforme mobilité à Mob'in Aura n'engage pas directement ses membres et que cette adhésion ne vaut pas adhésion des membres de la Plateforme mobilité. Chaque membre est incité à adhérer directement à Mob'in Aura et à contribuer aux réseaux qui se structure autour de 4 axes :

- Animer le réseau des acteurs territoriaux de la mobilité inclusive,
- Professionnaliser les structures et les équipes,
- Accompagner le développement de nouvelles solutions,
- Représenter les adhérents à l'échelle régionale et nationale.

VII. Engagements réciproques et signatures

La Plateforme Mobilité et ses membres reconnaissent, sous réserve du respect des statuts, de la charte d'adhésion et du règlement intérieur, la particularité et l'indépendance de chaque membre.

La Plateforme Mobilité et ses membres reconnaissent et s'engagent à respecter l'ensemble des principes édictés par la présente charte.

Les membres manifestent leur accord à la présente charte lors leur adhésion à l'association en cochant la case : « *J'ai lu et j'accepte la charte d'adhésion de la PFM63* » présente sur le bulletin d'adhésion.